



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision 10-janv.-2017

Version 2

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit MAXIMUM TEMPERATURE THREAD SEALANT WITH PTFE 250 ML

Autres moyens d'identification

Code du produit 56725
Synonymes Aucun(e)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|---|--|
| Fabriqué et distribué par: ITW Permatex 6875 Parkland Blvd. Solon, OH 44139 USA | Peuvent également être distribués par: ITW Permatex Canada 35 Brownridge Road, Unit 1 Halton Hills, ON Canada L7G 0C6 Telephone: (800) 924-6994 |
|---|--|

Numéro de téléphone de l'entreprise 1-87-Permatex
(877) 376-2839
Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24 Chem-Tel: 800-255-3924
International Emergency:
00+1+ 813-248-0585
Contract Number: MIS0003453

Adresse e-mail mail@permatex.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire selon l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2A

Éléments d'étiquetage

Instructions en cas d'urgence

Attention

Provoque une sévère irritation des yeux



Aspect Blanc

État physique Liquide

Odeur Irritante

Conseils de prudence - Prévention

Porter un appareil de protection des yeux/du visage
Se laver les mains soigneusement après manipulation

Conseils de prudence - Intervention

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

Mentions de mise en garde - Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Dangers sans autre classification (HNOC)

Sans objet

Autres informations

- Peut être nocif en cas d'ingestion

Toxicité aiguë inconnue

71 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

| Nom chimique | Numéro CAS | % massique | Secret industriel |
|---|------------|------------|-------------------|
| 2,6-di-tert-butyl-p-crésol | 128-37-0 | 3 - 7 | * |
| dioxyde-de-titane | 13463-67-7 | 1 - 5 | * |
| distillats légers (pétrole), hydrotraités | 64742-47-8 | 0.1 - 1 | * |

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact oculaire

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion EN CAS D'INGESTION. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Voir la section 2 pour plus d'informations.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Agent chimique sec, Mousse

Moyens d'extinction appropriés

Aucun(e).

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Aucun(e) en particulier.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Mettre en place une ventilation adaptée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter

sans danger de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé.

Matières incompatibles Agents comburants forts, Amines

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives pour l'exposition

| Nom chimique | TLV ACGIH | OSHA PEL | NIOSH IDLH |
|--|--|--|------------------------------|
| 2,6-di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0 | TWA: 2 mg/m ³ inhalable fraction and vapor | (vacated) TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ |
| dioxyde-de-titane 13463-67-7 | TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust | IDLH: 5000 mg/m ³ |

NIOSH IDLH *Immédiatement dangereux pour la santé ou la vie*

Autres informations Limites vacantes révoquées par décision de la Court of Appeals dans l'affaire opposant, aux États-Unis, AFL-CIO à l'OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques Douches
Rince-oeils
Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches.

Protection de la peau et du corps Porter des gants de protections en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en Néoprène™ ou en PVC.

Protection respiratoire Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect Blanc
Odeur Irritante
Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété
pH Aucune information disponible
Point de fusion / point de congélation Aucune information disponible
Point / intervalle d'ébullition > 150 °C / >302 °F
Point d'éclair > 99 °C / > 211 °F
Taux d'évaporation Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz) Aucune information disponible

Remarques • Méthode

Acétate de butyle = 1

Limites d'inflammabilité dans l'air

| | | |
|--|-------------------------------|---------|
| Limite supérieure d'inflammabilité: | Aucune information disponible | |
| Limite inférieure d'inflammabilité: | Aucune information disponible | |
| Pression de vapeur | <0.1 mbar @ 27°C/68°F | |
| Densité de vapeur | >1 | Air = 1 |
| Densité relative | 1.1 | |
| Hydrosolubilité | Insoluble | |
| Solubilité dans d'autres solvants | Aucune information disponible | |
| Coefficient de partage | Aucune information disponible | |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune information disponible | |
| Température de décomposition | Aucune information disponible | |
| Viscosité cinématique | Aucune information disponible | |
| Viscosité dynamique | Aucune information disponible | |
| Propriétés explosives | Aucune information disponible | |
| Propriétés comburantes | Aucune information disponible | |

Autres informations

| | |
|----------------------------------|-------------------------------|
| Point de ramollissement | Aucune information disponible |
| Masse molaire | Aucune information disponible |
| Teneur en COV (%) | <10% |
| Densité | Aucune information disponible |
| Masse volumique apparente | Aucune information disponible |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucune donnée disponible

Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Conditions à éviter

Chaleur excessive.

Matières incompatibles

Agents comburants forts, Amines

Produits dangereux résultant de la décomposition

Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|-----------------------------|---|
| Inhalation | Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. |
| Contact oculaire | En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. |
| Contact avec la peau | Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite. |
| Ingestion | En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses. |

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
| 2,6-di-tert-butyl-p-crésol | = 890 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rat) | - |

| | | | |
|--|-----------------------|-------------------------|------------------------|
| 128-37-0 | | | |
| dioxyde-de-titane 13463-67-7 | > 10000 mg/kg (Rat) | - | - |
| distillats légers (pétrole), hydrotraités 64742-47-8 | > 5000 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rabbit) | > 5.2 mg/L (Rat) 4 h |

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation Aucune information disponible.

Mutagenicité sur les cellules Aucune information disponible.

germinales

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

| Nom chimique | ACGIH | CIRC | NTP | OSHA |
|--|-------|----------|-----|------|
| 2,6-di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0 | - | Group 3 | - | - |
| dioxyde-de-titane 13463-67-7 | - | Group 2B | - | X |

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'Homme

Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain

OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)

X - Présent

Effets sur certains organes cibles Système respiratoire, Lungs, Yeux, Peau.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH .

ETAmél (voie orale) 3572 mg/kg

ETAmél (voie cutanée) 11612 mg/kg

ETAmél 25 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

91 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Bioaccumulation

Aucune information disponible.

Mobilité

Aucune information disponible.

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|--|------------------------|
| 2,6-di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0 | 4.17 |

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|--|
| Élimination des déchets | L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. |
| Emballages contaminés | Ne pas réutiliser le récipient. |
| Numéro de déchet EPA, États-Unis | Sans objet |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|------------------------|----------------|
| DOT, États-Unis | |
| Nom d'expédition | Non réglementé |
| IATA | |
| Nom d'expédition | Non réglementé |
| IMDG | |
| Nom d'expédition | Non réglementé |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

| | |
|-------------------------|-------------------|
| TSCA | Est conforme |
| DSL/NDSL | Est conforme |
| EINECS/ELINCS | Indéterminé(e)(s) |
| ENCS | Est conforme |
| IECSC | Est conforme |
| KECL | Est conforme |
| PICCS | Indéterminé(e)(s) |
| AICS (Australie) | Est conforme |

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

Réglementations fédérales des États-Unis

SARA 313

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit ne contient aucune substance chimique soumise aux conditions de déclaration de la loi des États-Unis et de l'article 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372

Catégories de danger selon SARA

311/312, États-Unis

| | |
|--|-----|
| Danger aigu pour la santé | Oui |
| Danger chronique pour la santé | Non |
| Danger d'incendie | Non |
| Danger de dépressurisation soudaine | Non |

Danger de réaction

Non

CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée au titre de polluants selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (Clean Water Act, 40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

CERCLA

Cette matière telle que livrée contient une ou plusieurs substances réglementées au titre de substances dangereuses par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302)

Réglementations étatiques des États-Unis

Proposition californienne 65

Ce produit contient les substances chimiques suivantes répertoriées par la Proposition 65 de l'État de Californie

| Nom chimique | Proposition californienne 65 |
|--------------------------------|--|
| dioxyde-de-titane - 13463-67-7 | *Carcinogen (airborne, unbound particles of respirable size) |

* Les produits chimiques d'astérisques ne sont pas assujettis à la Proposition 65 parce qu'ils ne sont pas transportés par air dans le produit fini.

Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis

| Nom chimique | New Jersey | Massachusetts | Pennsylvanie |
|--|------------|---------------|--------------|
| 2,6-di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0 | X | X | X |
| dioxyde-de-titane 13463-67-7 | X | X | X |

EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette

EPA, États-Unis, numéro d'enregistrement de pesticide Sans objet

Classe de danger SIMDUT

D2A - Matières très toxiques

16. AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

| | | | | |
|-------------|-------------------------|------------------|---------------------|---------------------------|
| NFPA | Dangers pour la santé 2 | Inflammabilité 1 | Instabilité 0 | - |
| HMIS | Dangers pour la santé 2 | Inflammabilité 1 | Dangers physiques 0 | Protection individuelle B |

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis)
HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision 10-janv.-2017

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité